



Compte-rendu
Commission Locale de l'Eau
Mercredi 21 septembre 2022 10h00

Le 21 septembre 2022, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion s'est réunie dans les locaux de Lannion-Trégor Communauté.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Hervé Guélou, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté

Membres excusés :

Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté *ayant donné pouvoir à Monsieur Yann Kergoat*
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique
Représentant non désigné, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor SDAEP
Représentant non désigné, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

Etaient présents :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne

Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture

Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture

Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer

Membres représentés :

Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement *ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice Desclaud*

Membres excusés :

Madame Lechenne, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo

Monsieur Jean Acquere, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

Monsieur Erwan Daniel, Chambre d'agriculture

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne

Monsieur Arnaud Stephan, Comité départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes d'Armor

Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Représentant non désigné, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

Etaient présents :

Monsieur Marc Lhermite Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Monsieur Pierre Prod'homme Agence de l'eau Loire-Bretagne

Membres excusés :

Monsieur le Préfet Coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne)

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le Chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant

Madame le Directeur régional de l'Office français pour la biodiversité ou son représentant

16 membres ou représentés sur 44 membres au total.

Assistaient :

Monsieur Jean-Yvon Coatanlem Comité Régional de la Conchyliculture (CRC)

Monsieur Grégory Le Drougmagnet, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes d'Armor

Monsieur Mathieu Nicolas, CCI22

Madame Françoise Lidou Conseil départemental des Côtes d'Armor, Mission Marées vertes-BV_SAGE / Direction de l'Environnement - Agriculture et Politique de l'Eau

Monsieur Florent Mercier, Guingamp Paimpol Agglomération, coordonnateur GEMAPI

Madame Gwenaëlle Briant Lannion-Trégor Communauté, directrice adjointe/Responsable du service politiques de l'eau/ Direction de l'environnement, l'économie agricole et l'aménagement de l'espace rural

Madame Eloïse Andre, Chambre d'agriculture

Madame Justine Choquer, Chambre d'agriculture

Madame Lucie Chauvin Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

Excusés :

Madame Valérie Sibiril, Morlaix Communauté

Madame Anne-Claire Aulagnier, Morlaix Communauté

Madame Céline Cabon, Guingamp Paimpol Agglomération

Monsieur Samuel Jouon, Lannion-Trégor Communauté, coordination programme BV Vallée du Léguer

Ordre du jour :

- **Avis sur le contrat territorial des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes**
- **Retour sur le comité de pilotage de l'étude d'acquisition de connaissances sur la ressource en eau**
- **Avis sur les demandes de dérogation à la règle n°3 du SAGE**
- **Retour sur les actualités de l'été et questions diverses**

1. Avis sur le contrat territorial des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes

Madame Annie Bras-Denis introduit la séance.

Madame Annie Bras-Denis rappelle les étapes qui ont amené à l'élaboration d'un troisième plan de lutte contre le phénomène de prolifération des algues vertes s'articulant autour d'un arrêté ZSCE (zone soumise à contrainte environnementale) et d'un contrat territorial sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron.

Pour mémoire, le projet d'arrêté ZSCE Douron/Lieue de Grève a été soumis à la consultation de la CLE qui a émis un avis globalement favorable avec un certain nombre de réserves le 7 juillet dernier. Le projet a été finalisé cet été suite à la consultation des CLE des SAGE Baie de Lannion et Léon-Trégor et des échanges entre la chambre d'agriculture et les représentants de l'Etat côté Côtes d'Armor et Finistère.

L'arrêté ZSCE ¹a été signé le 12 septembre 2022 par les Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère.

Madame Lucie Chauvin présente une synthèse des principales modifications apportées. Cette synthèse est complétée par **madame Edwige Kerboriou**.

Article 1 : ajout de la référence à la masse d'eau littorale FRGC10

Article 3 : ajout d'un objectif recherché à travers les 4 axes d'action

La réduction de fuites d'azote sous les parcelles agricoles par des mesures agronomiques

L'amélioration de la couverture des sols

L'amélioration de la gestion des cultures, et notamment des prairies,

La protection des zones humides et des cours d'eau visant à améliorer le pouvoir épurateur des milieux

L'amélioration de la gestion des cultures maraichères et des cultures sous serres

Suppression des mesures recommandées dans l'article 4

§ 4.1. Les campagnes de RPA des deux premières années viseront à réaliser des reliquats sur l'ensemble des exploitations et prioritaires sur les exploitations dont l'administration a connaissance de reliquats d'azote élevés, de contrôles non conformes ou d'indicateurs de risque (pression d'azote élevée, augmentation du cheptel, surface importante en baie algues vertes).

§ 4.4 Protection des zones humides et des cours d'eau

- **Mesures visant à améliorer la capacité épuratoire des parcelles adjacentes au cours d'eau /** diagnostic terrain avant le 31 mai 2024 pour définir les aménagements et à défaut de diagnostic réalisation des aménagements sur les parcelles situées en partie ou totalité à moins de 50 mètres
- **Mesures agronomiques et gestion des cultures en zones humides /** objectifs fixés :
 - Maintien à 100% des parcelles déjà en herbe ou en cultures pérennes
 - Remise en prairie, cultures pérennes ou en arboriculture des zones humides cultivées à l'horizon de fin 2025 à 80% des surfaces minimum

¹ arrêté consultable à partir du lien suivant : <https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/09/AP-ZSCE-Ldg-Douron-signé-12092022.pdf>

Ajout mesures liées à la fertilisation des cultures / à la conduite des cultures

§ 4.7 Mesures de substitution ou d'équivalence

Boucle vertueuse : mesure en cours de calage et qui fera l'objet d'un arrêté complémentaire

Article 6. Boucle vertueuse reconnue comme mesures de substitution et valant en même temps charte d'engagement individuel

MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) reconnues également comme mesures de substitution.

Ouverture de toutes les MAEC => MAEC « algues vertes » ouvertes aux élevages bovins

Réécriture des articles

Article 7 Coordination et suivi des mesures (comité opérationnel technique, Comité de baie)

Article 8 Dispositifs d'accompagnement proposés aux agriculteurs

Madame Edwige Kerboriou considère que l'arrêté ZSCE doit inciter les agriculteurs qui ne se sont jamais engagés dans les plans de lutte précédents. Ceux qui ne s'engageront pas, assumeront leurs responsabilités.

Au sujet des reliquats, la Chambre d'Agriculture a estimé qu'ils devaient être réalisés de préférence la première année de mise en œuvre de l'arrêté ZSCE.

Monsieur Guy Pennec rappelle qu'au bout de 3 ans, les agriculteurs qui n'ont pas fait d'effort entreront en phase réglementaire. Dans le troisième plan, nous disposons de moyens et d'outils pour accompagner les agriculteurs dans les changements de pratique. Il y a une inertie entre chaque plan, il est temps d'aller sur le terrain. Les règles du jeu sont fixées dans l'arrêté ZSCE.

Monsieur Yann Kergoat se félicite du travail réalisé conjointement entre les deux communautés d'agglomération (Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté), les chambres d'agriculture côté Finistère et côté Côtes d'Armor et les services de l'Etat (22 et 29). Il remercie tous les acteurs qui ont permis d'aboutir à un contrat cohérent.

Monsieur Pierre Prod'Homme précise que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne s'engage aux côtés de l'Etat sur ce 3^{ème} plan. L'efficacité du plan de lutte reste questionnée au sein des instances de l'AELB. Le conseil d'administration demande que les plans de lutte soient présentés et validés par les instances comme les CLE de SAGE.

Madame Gwenaëlle Briant présente le projet de contrat territorial des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes soumis à l'avis de la CLE.

 Cf. diaporama

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/09/21092022_PRESENTATION-PLAV.pdf

Relevé des échanges :

- **Nécessité d'une réflexion pour la mise en œuvre d'une stratégie foncière et de l'adoption d'une approche intégrée impliquant davantage les filières**

Madame Annie Bras-Denis revient sur les prérequis identifiés par les acteurs et plus particulièrement sur la nécessité d'adopter une stratégie foncière qui intégrera des clauses environnementales. Ceci est d'autant plus important, qu'un grand nombre d'agriculteurs va partir à la retraite. Concernant les filières, la petite taille des bassins versants et le nombre réduit d'agriculteurs ne permettent pas de mener seul ce changement. Il est attendu de la part de l'Etat une action particulière pour répondre aux enjeux de notre territoire.

Pour monsieur Eric Le Creurer, ces sujets, la stratégie foncière et l'implication des filières, sont complexes. Il est donc difficile de progresser aussi vite que souhaité. Néanmoins, il est important de travailler en étroite collaboration avec la SAFER. Il souligne que nous avons également des attentes vis-à-vis de la loi foncière et de l'évolution du schéma départemental des exploitations. Au-delà des intérêts environnementaux, il est nécessaire de veiller également aux intérêts économiques afin de restructurer les exploitations de manière à permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur métier.

Concernant les filières, il considère que chaque citoyen doit être responsable. Les comportements des consommateurs doivent évoluer, que cela soit en circuit court ou en circuit long.

En réponse à **Patrice Desclaud**, il est précisé que les terres dans le secteur ne sont pas rachetées par des groupes internationaux. Le transfert des parts inquiète les agriculteurs d'autant plus que la loi foncière se fait attendre. **Eric Le Creurer** souligne que dans le projet de territoire de Lannion-Trégor Communauté, il est affiché la volonté de maintenir une agriculture familiale.

Des cellules foncières sont mises en place sur les bassins versants de la Lieue de Grève et sur le bassin versant du Douron.

Côté Lieue de Grève, la cellule foncière donne des avis qui sont généralement suivis par la SAFER.

Côté Finistère, **Guy Pennec** constate que les producteurs de pommes de terre et les éleveurs de volailles rachètent une part importante des terres. Il souhaiterait qu'existe une réserve foncière au motif de la lutte contre les phénomènes de prolifération des algues vertes.

- **Précisions apportées sur la désignation des conseillers agréés chargés de l'évaluation de la mise en œuvre de l'arrêté ZSCE**

Il est précisé que les conseillers agréés pour l'évaluation de la mise en œuvre de l'arrêté ZSCE seront nommés suite à un appel à candidature de l'Etat. L'agrément sera nominatif. Les prescripteurs et les collectivités peuvent candidater.

- **Un outil d'incitation « boucle vertueuse » reconduit**

Un travail est actuellement mené entre les deux communautés d'agglomération, les services de l'Etat et la chambre d'agriculture pour faire évoluer la Boucle Vertueuse, dont les vertus sont désormais reconnues par tous.

▪ **Partage d'une étude sur la contribution des masses d'eau souterraines**

Monsieur Guy Pennec propose de présenter lors d'une prochaine INTERCLE avec le SAGE Léon-Trégor les résultats de l'étude menée sur le Douron au sujet de la contribution des masses d'eau souterraines aux flux d'azote.

▪ **Nécessité de maintenir un maillage bocager pour lutter contre les pollutions diffuses**

Suite aux échanges qui ont porté sur la nécessité de maintenir une maille bocagère suffisante (protection à travers les documents d'urbanisme, aides PAC conditionnées au respect de la règle BCAE7 - Bonnes Conditions Agro-Environnementales) sur les bassins versants, **madame Annie Bras-Denis** propose à **monsieur Jean-Luc Pichon** de présenter lors d'une prochaine CLE les travaux menés par Eau et Rivières de Bretagne.

Madame Gwenaëlle Briant précise que l'entretien durable des haies fait partie des nouvelles prestations discutées dans le cadre du renouvellement de l'outil « boucle vertueuse ».

Madame Annie Bras-Denis soumet au vote le contrat territorial Lieue de Grève / Douron dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes.

AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU SUR LE CONTRAT TERRITORIAL LIEUE DE GREVE / DOURON DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES

Marc Lhermitte (MISEN22) ne prend pas part au vote.

Exposé :

Nourrie des conclusions et des recommandations de la Cour des comptes qui souligne dans son rapport que les résultats précités ont été atteints grâce au travail de concertation mené de longue date sur les territoires, la construction du programme d'action du PLAV3 est le fruit d'un travail commun entre les représentants de l'Etat, les collectivités et la Chambre d'Agriculture.

Les années 2021 et 2022 ont été consacrées à l'élaboration :

- du projet d'arrêté inter-préfectoral définissant le programme d'actions volontaires visant à diminuer les flux de nitrates et les risques de fuite d'azote contribuant à la prolifération des algues vertes des baies de la Lieue de Grève et du Douron, dit arrêté ZSCE (zone soumise à contrainte environnementale)
- du projet de contrat territorial sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes
- du dispositif « boucle vertueuse ».

Ce plan de lutte contre les algues vertes 3 (PLAV3) a été élaboré pour répondre aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et sa disposition 10-A1 et des SAGE Baie de Lannion et Léon-Trégor.

Le contrat territorial sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douaron 2022-2024, co-porté par Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté comprend 7 volets thématiques.

- Suivi de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral ZSCE
- Agricole (mesures agroenvironnementales)
- Milieux aquatiques (renaturation du milieu)
- Aménagement de l'espace (renaturation du milieu)
- Actions foncières
- Valorisation des produits locaux
- Transversal PLAV (Plan de Lutte contre les Algues Vertes)

L'objectif est d'assurer la continuité des actions du PLAV 2 qui ont été jugées pertinentes, et d'intégrer ou renforcer certaines autres actions.

La mise en œuvre du programme d'action est de la responsabilité de chaque EPCI qui assure le portage technique et administratif du programme d'action sur son territoire.

Pour Lannion-Trégor Communauté, le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à 1 043 598 € TTC (soit 347 866 € annuel) pour les bassins versants de la Lieue de Grève dont les 3 principaux postes sont 48% sur le volet agricole, 35% sur le volet transversal et 10 % sur le volet foncier.

Pour Morlaix Communauté, le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à 1 045 413€ TTC (soit 348 471 € annuel) pour le Douaron dont les 3 principaux postes sont 46% sur le volet agricole, 32% sur le volet transversal et 15% sur le volet foncier.

A cela s'ajoutent, le coût prévisionnel de prestations agricoles subventionnées dans le cadre des dispositifs "boucle vertueuse" et "chantiers collectifs" sur 3 ans qui s'élève à 450 000€ et le coût prévisionnel du ramassage des algues vertes et des épandages sur 3 ans qui s'élève à 1 500 000€.

Avis formulé :

Le décompte des voix est le suivant : 1 « contre » / 4 « abstentions » / 10 « pour » sur 15 votants présents ou représentés.

Le SAGE Baie de Lannion fixe un objectif d'éradication du phénomène de prolifération des algues vertes d'ici 2027.

Le projet d'arrêté ZSCE en consultation ainsi que le contrat territorial sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douaron sont en cohérence avec les grandes orientations fixées dans le SAGE à savoir :

- le renforcement du volet préventif
- le maintien du volet curatif
- le développement des nouveaux outils au regard du bilan du 1^{er} plan de lutte contre les algues vertes en œuvre au moment de l'approbation du SAGE et du 2^{ème} plan.

La Commission Locale de l'Eau réaffirme la nécessité de maintenir la dynamique collective sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douaron telle que celle des plans de lutte précédents. Il paraît indispensable de poursuivre :

- les réflexions pour la mise en œuvre dans les plus brefs délais d'une stratégie foncière permettant l'évolution des systèmes vers des systèmes à faibles fuites d'azote, le regroupement parcellaire et les nouvelles installations ;
- l'adoption d'une approche intégrée impliquant davantage les filières. La petite taille des bassins versants et le nombre réduit d'agriculteurs ne permettent pas de mener seul ce changement. Il est attendu de la part de l'Etat une action particulière pour répondre aux enjeux de notre territoire.
- les actions de communication sur les évolutions déjà engagées depuis de nombreuses années par les agriculteurs.

La Commission Locale de l'Eau rappelle l'importance de bénéficier d'un appui du conseil scientifique pour traduire l'objectif d'atteinte du bon état de la masse d'eau littorale FRGC10 en terme de réduction de flux d'azote de printemps et d'été aux exutoires des cours d'eau contributeurs des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron.

La CLE considère que c'est en mobilisant l'ensemble de ces leviers (outils financiers, moyens humains pour l'accompagnement technique et individuel), que le territoire pourra reconquérir la qualité de la masse d'eau littorale Baie de Lannion.

La Commission Locale de l'Eau formule un avis favorable au contrat territorial 2022-2024 des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes.

 cf. Décision de la CLE n°11-2022

L'avis de la Commission Locale de l'Eau sera transmis aux Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère et aux membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion.

Motivations exprimées des abstentions :

Les représentants de la Chambre d'Agriculture, Edwige Kerboriou et Jean-Pierre Jacob, reconnaissent la pertinence du contrat mais affirment par ce vote leur désaccord avec l'objectif affiché dans le SAGE d'éradication du phénomène de prolifération des algues vertes pour 2027.

Jean-François Jeandet (Fédération de pêche 22) et Patrice Desclaud (ERB) se sont abstenus également. Ils reconnaissent la pertinence des actions locales proposées mais ils constatent que la plupart de ces mesures n'ont d'autre ambition que de tenter d'atténuer les méfaits économiques et environnementaux d'une politique décidée à l'échelle nationale et européenne. Les dépenses publiques engagées à titre curatif au niveau local viennent donc s'ajouter aux dépenses publiques colossales qui sont allouées à un système de production générant des pollutions qu'à la protection de notre environnement, notamment aquatique. Ils refusent de cautionner une aberration budgétaire dans les dépenses publiques.

2. Retour sur le comité de pilotage de l'étude d'acquisition de connaissances sur la ressource en eau

Madame Lucie Chauvin rappelle le calendrier et les attendus de la première phase de l'étude dite HMUC. Cette première étape avait pour objectif de consolider les connaissances sur les analyses hydrologiques et hydrogéologiques ainsi que sur l'analyse des usagers.

✚ cf. *diaporama* https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/09/SAGE-Baie-de-Lannion_CLE_21092022_VF.pdf

La Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable aux propositions suivantes :

- La tranche optionnelle ne sera pas déclenchée. Le bureau d'études Egis en sera informé par le service marché de Lannion-Trégor Communauté.
- Un groupe de travail sera organisé courant octobre pour faire un premier état des lieux des données existantes sur le volet « milieux » (espèces aquatiques présentes, état des habitats notamment)
- Un nouveau cahier des charges sera rédigé et partagé aux instances du SAGE pour la réalisation de l'analyse des besoins en eau des milieux (volet M des analyses croisées HMUC).

Madame Lucie Chauvin revient sur les actualités de l'été. Le département des Côtes d'Armor est placé depuis le 10 août 2022 en CRISE SECHERESSE. Ce qui implique des mesures de restrictions pour les différents usages. Ces mesures sont précisées dans [l'arrêté CRISE](#).

Le département du Finistère est également placé en CRISE SECHERESSE depuis le 10 août.

Monsieur Jean-François Jeandet estime que la communication de la Préfecture 22 aurait pu, dès le mois de juillet, inciter les usagers aux économies d'eau.

Monsieur Guy Pennec propose qu'une communication, élargie à plusieurs territoires de SAGE, soit proposée pour inciter tous les types d'usagers à réduire leurs consommations d'eau dans la durée. Il est essentiel que chacun comprenne les problèmes des autres.

Madame Annie Bras-Denis réaffirme la nécessité de travailler ensemble, collectivités et services de l'Etat. L'eau est un bien commun, précieux, et il faut se méfier des solutions simplistes.

Madame Annie Bras-Denis revient sur l'épisode de mortalité piscicole à l'exutoire du Yar au mois d'août qui a montré la fragilité des ruisseaux côtiers.

Monsieur Jean-François Jeandet précise que les débits faibles qui n'ont pas permis de chasser les algues, le manque d'oxygène et la température anormalement élevée expliqueraient cet évènement. L'Office Français de la Biodiversité, alerté par la commune de Plestin-les-Grèves et l'AAPPMA, a dressé un procès-verbal. L'association n'a pas porté plainte.

Madame Annie Bras-Denis remercie les équipes de Lannion-Trégor Communauté qui ont ramassé les poissons morts.

Jean-Luc Pichon souligne qu'il est nécessaire de retrouver le chemin de l'eau pour s'adapter aux effets du changement climatique sur la ressource en eau.

3. Avis sur les demandes de dérogation à la règle n°3 du SAGE

Il est proposé d'organiser un groupe de travail spécifique au sujet de la règle du SAGE Baie de Lannion protégeant les zones humides pour aborder les thématiques suivantes :

- création de talus en zones humides
- création de mares en zones humides

Les demandes de dérogation seront inscrites à l'ordre du jour du prochain Bureau de la CLE pour avis.

Concernant le projet sur Ploumilliau, il est proposé :

- de vérifier les limites de la zones humides,
- d'aménager le talus en dehors de la zone humide avec de la terre provenant d'une parcelle non classée en « humide ».

4. Retour sur les actualités de l'été et questions diverses

Il est proposé de désigner le **suppléant à la Commission Mer et Littoral** à la prochaine CLE en raison du renouvellement des représentants de Lannion-Trégor Communauté. Ce renouvellement fait suite à la démission de monsieur Le Jeune de la présidence de l'agglomération et à l'élection de monsieur Egault le 13 septembre 2022. Les représentants à la CLE du SAGE BL seront désignés en conseil communautaire du 27 septembre 2022.

Le Préfet des Côtes d'Armor réunira le Comité de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE) le 23 septembre. Toutes les présentations des CGRE sont en ligne sur le site internet de la Préfecture <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/INFO-SECHERESSE-22/Comite-secheresse>

Madame Marie-Annick Guillou a transmis aux membres de la CLE le lien de la conférence « AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE » de Valérie Masson-Delmotte, paléoclimatologue et co-présidente du groupe n°1 du GIEC, à Perros-Guirec le 22/08/2022 :

https://conference.armorscience.org/video/agir%20face%20au%20changement%20climatique_la_conf%3%a9rence_vmd.mp4

Calendrier :

- « **Les rencontres de l'eau de l'AELB : présentation du nouveau SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027** » le **25 octobre** à **Ploufragan** – Plus d'informations, le programme et le formulaire d'inscription à retrouver ici <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/evenements/rencontres-de-leau-loire-bretagne/sdage%202022-2027.html>
- **Journée Eau et Urbanisme** organisée par l'APPCB aura lieu le **10 novembre 2022** à **Lorient** (Programme détaillé à venir)

- **Bureau de CLE 18 novembre 2022 14h00**
- **Commission Locale de l'Eau 16 décembre 2022 10h00**

Fin de séance (12h30)

Madame Annie Bras-Denis
Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion
Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté

